



Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe

Les équipes de l'AP-HM se mobilisent

Jeudi 22 juin de 9h30 à 15h30

Stands d'information

Halls de l'Hôpital Nord et de la Timone

À l'occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, les équipes de la **Coordination hospitalière des Prélèvements d'Organes et Tissus** de l'AP-HM seront présentes dans les halls de l'Hôpital Nord et de l'Hôpital de la Timone. Chargées **d'informer à la fois les professionnels et le public** sur le don d'organe, elles répondront également aux interrogations.

L'AP-HM, un acteur majeur dans le domaine de la transplantation d'organes

Mobilisées 24h sur 24 et 7 jours sur 7, **les équipes hautement qualifiées de l'AP-HM ont réalisé 253 greffes** en 2016.

Pour assurer la prise en charge du prélèvement à la greffe, elles s'organisent en véritable **chaîne humaine**. Les médecins réanimateurs, néphrologues, chirurgiens, infirmiers et psychologues, chacun dans leur domaine, participent aux différentes étapes depuis le **recensement des donneurs potentiels jusqu'aux prélèvements des organes et aux greffes**.

Maastricht III, un nouvel horizon

Le **manque de greffons** persiste et est responsable de **300 à 500 décès chaque année** en France. Pour élargir les possibilités du prélèvement d'organe, le protocole « Maastricht III » a été mis en place dès la rentrée 2017 en vertu d'une convention signée entre l'AP-HM et l'Agence de la Biomédecine. Il permet de prélever des organes (reins, foie et poumons) sur des patients de réanimation ayant des lésions cérébrales majeures avec un pronostic très sombre pour lesquels une **décision collégiale d'arrêt des traitements** a été prise en concertation avec les proches.

L'AP-HM a su saisir l'enjeu d'un tel dispositif en termes d'**innovation** et d'**augmentation de l'activité de greffe** puisque, depuis mai 2017, **trois prélèvements « Maastricht III »** ont été pratiqués avec succès à l'hôpital Nord et à la Timone.

*Pour rappel, tout Français majeur est **présumé donneur d'organes** après sa mort sauf s'il en a exprimé l'opposition par l'inscription au registre national des refus du don d'organes, l'expression sur papier libre ou par le témoignage circonstanciel d'un proche.*

// Contact : Dr Jean-Christian Colavolpe – Tél. 04 91 38 65 07

[Coordination Hospitalière de prélèvement d'organes et de tissus – Hôpitaux Nord et Timone](#)

[APHM : don d'organes, don de vie \(vidéo\)](#)